

Chers parents,

Afin d'aider au financement des divers projets pédagogiques ou culturels du collège, l'association des parents d'élèves organise

une vente de brioches

en partenariat avec la boulangerie Raso de Magny.



Les brioches artisanales sont en vente **au prix de 5€** (paiement obligatoire à la commande pour une prise en compte de celle-ci).

Le paiement se fera en liquide ou de préférence par chèque à l'ordre de **FCPE collège Paul Verlaine**. (si le nom du parent diffère de celui de l'enfant sur le chèque, merci d'inscrire le nom de l'enfant au dos de ce dernier.)
Ne remplir qu'un seul bon de commande par fratrie qui sera déposé avec le règlement sous enveloppe dans la boîte aux lettres de la FCPE à l'entrée du préau.

Les bons de commandes et le règlement sont à rendre au plus tard pour le **mercredi 30 mars**.

Les brioches seront à retirer par les élèves ou leurs parents le mercredi 6 avril à partir de 11h30.

N'hésitez pas à faire profiter ou solliciter les gourmands autour de vous !



Merci de votre participation et enthousiasme !

L'association des parents d'élèves

Bon de commande :

Nom : _____ Prénom : _____

Classe : _____ tél. parent : _____

nombre de brioches : _____ X 5€ Total : _____

- Mon enfant récupérera les brioches.
 Je viendrai personnellement chercher les brioches.

Chers parents,

Afin d'aider au financement des divers projets pédagogiques ou culturels du collège, l'association des parents d'élèves organise

une vente de brioches

en partenariat avec la boulangerie Raso de Magny.



Les brioches artisanales sont en vente **au prix de 5€** (paiement obligatoire à la commande pour une prise en compte de celle-ci).

Le paiement se fera en liquide ou de préférence par chèque à l'ordre de **FCPE collège Paul Verlaine**. (si le nom du parent diffère de celui de l'enfant sur le chèque, merci d'inscrire le nom de l'enfant au dos de ce dernier.)
Ne remplir qu'un seul bon de commande par fratrie qui sera déposé avec le règlement sous enveloppe dans la boîte aux lettres de la FCPE à l'entrée du préau.

Les bons de commandes et le règlement sont à rendre au plus tard pour le **mercredi 30 mars**.

Les brioches seront à retirer par les élèves ou leurs parents le mercredi 6 avril à partir de 11h30.

N'hésitez pas à faire profiter ou solliciter les gourmands autour de vous !



Merci de votre participation et enthousiasme !

L'association des parents d'élèves

Bon de commande :

Nom : _____ Prénom : _____

Classe : _____ tél. parent : _____

nombre de brioches : _____ X 5€ Total : _____

- Mon enfant récupérera les brioches.
 Je viendrai personnellement chercher les brioches.